



Secrétariat

25 septembre 2023

Circulaire

Circulaire du Secrétaire général

Destinataires : Les membres du personnel

Objet : Jours fériés à l'Autorité internationale des fonds marins en 2024

1. L'objet de la présente circulaire est d'informer les membres du personnel que les 10 jours fériés en 2024 seront les suivants :

Jour de l'An	Lundi 1 ^{er} janvier
Mercredi des Cendres	Mercredi 14 février
Vendredi saint	Vendredi 29 mars
Lundi de Pâques	Lundi 1 ^{er} avril
Fête du Travail	Jeudi 23 mai
Fête de l'émancipation	Jeudi 1 ^{er} août
Fête de l'indépendance	Mardi 6 août
Fête des héros nationaux	Lundi 21 octobre
Noël	Mercredi 25 décembre
Lendemain de Noël	Jeudi 26 décembre

2. Les jours fériés fixés par l'Organisation des Nations Unies pour 2024 pour le Siège de l'Organisation s'appliqueront aux membres du personnel en poste au Bureau de l'Observateur permanent de l'Autorité internationale des fonds marins auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York.

Le Secrétaire général
(Signé) Michael W. Lodge

